

*Vincent Regnault, Avocat
Conseiller juridique principal
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDE ET PAR MESSEAGER

Le 10 janvier 2011

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria - bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande de modifier les tarifs de Société en commandite Gaz
Métro à compter du 1^{er} octobre 2011
Notre dossier : 312-00458
Dossier Régie : R-3752-2011**

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint l'original et quatorze exemplaires de la *Demande de modifier les tarifs de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2011* ainsi que la pièce Gaz Métro-1, Document-1.

Pour les raisons exposées dans la demande, Gaz Métro propose à la Régie de procéder d'abord à l'examen d'une phase I relative à l'implantation de la solution tarifaire intégrée (« Phase I »).

Tel que soumis dans la demande et la preuve, compte tenu des enjeux relatifs au temps requis pour implanter la Solution intégrée d'ici le 1^{er} octobre 2011 (date butoir prévue à l'échéancier approuvé par la Régie dans la décision D-2010-144), Gaz Métro propose que l'examen de la Phase I se fasse sur dossier.

Par ailleurs, si la Régie le jugeait à-propos, Gaz Métro se rend disponible afin de participer à une rencontre technique au sujet de la Phase I au cours des prochaines semaines.

Finalement, Gaz Métro verra à déposer, dès que possible, la version anglaise de l'annexe 1 de la pièce Gaz Métro-1, Document 1 (extrait des *Conditions de service et Tarif*).

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Vincent Regnault

VR/mb

p.j.